

LISLE SUR TARN MODE DE DÉCISION

3ÈME RENCONTRE



MODE PAR DÉFAUT

- Le mode de décision par défaut est le mode par consentement
- La question posée commence par : « Quelqu'un voit-il un risque à »
- Les personnes qui souhaitent émettre une objection doivent justifier des risques auxquels ils pensent.
- Tant que possible, les risques soulevés doivent être prises en compte en modifiant la proposition apportée

EN CAS DE BLOCAGE

- Il arrive qu'une décision doivent être prise rapidement ou que l'on n'arrive pas à répondre aux objections
- Dans ces cas là, il est souhaitable de :
 - Rappeler l'objectif de la décision, pourquoi doit-on la prendre, quels sont les contraintes sur cette décision
 - Refaire un tour de consentement et écouter les objections éventuelles
- S'il n'est toujours pas possible de trouver une solution qui contente tout le monde, alors :
 - On fait un vote à la majorité
 - La minorité, peut, sans dénaturer la décision, la modifier pour la rendre plus acceptable pour eux.

AUTRES MODES DE DÉCISION

- Il est possible de choisir un autre mode de décision
- Il faut l'annoncer à l'avance dans la mesure du possible